

ADHÉSION À LA REGA

Sauveteurs volants

On s'attend rarement au pire, surtout pendant les vacances. Mais que faire en cas d'urgence médicale?



Qu'il s'agisse d'une maladie ou d'un accident, la Rega assure une assistance aérienne. Elle fait partie intégrante des soins médicaux de base en Suisse, mais les patients (urgents) à l'étranger peuvent également en bénéficier. Selon la gravité de l'urgence médicale, les médecins fournissent une assistance par téléphone ou organisent le rapatriement du patient. Trois avions-ambulance peuvent transporter les patients qui sont dans un état de santé très critique. Si le recours à un avion-ambulance n'est pas nécessaire, les patients retournent en Suisse à bord d'un avion de ligne – accompagnés par du personnel médical.

Devenez donateur

Fondation indépendante, privée et à but non lucratif, la Rega n'étant pas subventionnée par l'État, elle est tributaire du soutien des donateurs privés. En savoir plus sur les avantages dont bénéficient les donateurs.

➔ Informations
www.rega.ch

VOYAGES POUR TOUS LES MEMBRES

Vacances en groupe

Organisés, amusants et pour personnes autonomes: nos voyages pour tous les membres sont ce qu'il vous faut.

Un maximum de dix personnes en fauteuil roulant partent en vacances avec un responsable de groupe qui veille à ce que tout se passe pour le mieux et organise les excursions. Vous n'avez plus qu'à remplir la semaine de bonne humeur et d'échanges passionnants. Pour y participer, vous devez assumer seul vos soins quotidiens. Le fait d'être membre de l'ASP et autonome vous permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'arrangement. Le tarif «Autres participants» s'applique à votre accompagnant ou conjoint.



TÉTRAPLÉGIQUE EN VOYAGE POUR TOUS LES MEMBRES

Vous vous sentez en forme, appréciez les programmes qui occupent la journée et pouvez vous en accommoder pour vos soins?

Dans ce cas, en tant que tétraplégique, vous pouvez participer tant aux voyages pour les membres tétraplégiques qu'à ceux pour tous les membres, sachant que ces derniers n'incluent pas de soignant professionnel. S'il vous faut une assistance pour les soins, il vous appartient de l'organiser.

Assistance

Si vous choisissez un voyage pour tous les membres, et non pour les tétraplégiques, mais que vous avez néanmoins besoin d'aide pour les soins, nous pouvons organiser pour vous une assistance, à condition que vos besoins en soins personnels ne dépassent pas trois heures par jour.

Supplément pour 1 personne:
CHF 800.- par pers./par semaine
Supplément pour 2 personnes:
CHF 400.- par pers./par semaine

➔ Informations
Agence de voyages ASP
Tél. 041 939 54 15

Coûts

Si vous optez comme tétraplégique pour un voyage sans responsable des soins, l'ASP vous soutient en prenant en charge, une fois par an, 50 % des frais de votre soignant. Si un membre de votre famille voyage avec vous, l'ASP ne participe pas aux frais de celui-ci.

Si vous avez besoin d'aide pour trouver une personne soignante, l'agence de voyages de l'ASP vous épaulera volontiers.



VOYAGES POUR LES MEMBRES TÉTRAPLÉGIQUES

Avec direction des soins

Nous vous permettons de partir en vacances. Cela est vrai pour vous et pour ceux qui restent chez vous. Chacun a besoin de faire une pause. Vous-même, mais aussi votre famille, votre conjoint ou vos proches. C'est pourquoi l'ASP propose les voyages pour les membres tétraplégiques.

Une équipe professionnelle responsable des soins encadrera ces voyages. C'est pour vous la garantie de bénéficier d'un suivi sans faille qui vous permettra de vous concentrer sur un bien agréable dérivatif – savourer le voyage. Les soins individuels sont

assurés à chaque instant par des bénévoles non professionnels. Ces derniers suivent le cours «Accompagnement et soins des vacanciers tétraplégiques» de l'ASP et disposent de différentes connaissances préalables. Si nous nous chargeons de vous procurer un soignant, vous ne ferez pas sa connaissance avant le voyage. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi vous inscrire d'office avec le soignant de votre choix. Toutefois, celui-ci ne doit ni faire partie de votre famille ni vivre dans votre ménage. Pour voyager avec nous, vous devez être tétraplégique et membre actif de l'ASP.

VOYAGES POUR LES MEMBRES TÉTRAPLÉGIQUES

Prise en charge des frais

L'ASP entend permettre à tous de partir en vacances. Si vous vous inscrivez en tant que tétraplégique à un voyage avec direction des soins, l'ASP prend en charge une

fois par an 100 % des frais de votre soignant bénévole. Pour tout voyage supplémentaire de ce type que vous souscrirez, elle prendra en charge 80 % des frais pour la personne soignante.

SEMAINE SPÉCIALE POUR LES MEMBRES TÉTRAPLÉGIQUES

Moins de programme, plus de temps pour les soins

Une fois par an, nous organisons un voyage répondant spécialement aux besoins de personnes nécessitant des soins accrus. Les activités et le programme récréatif ont lieu généralement l'après-midi et laissent suf-

fisamment de temps libre aux participants. De plus, l'équipe de direction des soins et la personne responsable du groupe sont informées de vos spécificités pour y répondre concrètement. Il est impératif de s'inscrire avec la personne soignante non professionnelle fixe.

DIRECTION

Direction des soins

Seuls les voyages pour les tétraplégiques sont encadrés par une direction des soins professionnelle et des soignants bénévoles pour un suivi individuel. Cette direction des soins assiste les soignants et assume la responsabilité principale des soins. L'équipe se répartit la journée de soins en tranches horaires.

Direction du groupe

Elle est responsable de l'organisation, des excursions et du programme récréatif. Les vacances balnéaires n'ayant pas de programme récréatif, elles ne disposent pas de direction de groupe.

CHAMBRES

Confort à l'hôtel

Nos hôtels partenaires fournissent, avant toute réservation, le plus de détails possible sur l'aménagement des chambres. Quand il s'agit de partenaires de longue date, nous pouvons aussi compter sur notre expérience. Afin que vous sachiez ce qui vous attend, nous décrivons les chambres ou autres locaux comme suit:

Adapté

Le terme adapté signifie que les chambres ou les locaux sont spécialement aménagés pour les besoins des personnes en fauteuil roulant.

Accessible

Ce terme signifie que les chambres ou les locaux conviennent aux personnes en fauteuil roulant, sans pour autant être spécialement agencés ou disposer de moyens auxiliaires supplémentaires.